



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°2-9

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la
Commission Locale des Transports Publics particuliers de Personnes (T3P)**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°1-22 du 11 juin 2020 relative à la désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale des Transports Publics particuliers de Personnes (T3P),
- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3^{ème} adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,
- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de reconsidérer la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale des Transports Publics particuliers de Personnes (T3P),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Abroge la délibération n°1-22 du 11 juin 2020 relative à la désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale des Transports Publics particuliers de Personnes (T3P).

2-Désigne pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale des Transports Publics particuliers de Personnes (T3P) :

- Titulaire : Monsieur Michel BOUYOU
- Suppléant : Monsieur Jérémy NOVAIS

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Veronique Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

02-0-25062022

Publié le :